



## PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE DAME ENCLOS MODALITES DE REOUVERTURE A PARTIR DU 2 JUIN

**Protocole établi à partir du document de référence « protocole sanitaire, réouverture des écoles maternelles et élémentaires » : ministère de l'Éducation nationale**

*Le Conseil scientifique est favorable à ce que le principe de volontariat et de non obligation de la part des familles soit retenu, avec la possibilité d'une poursuite de l'enseignement à distance.*

- ↳ Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants aillent à l'école du 12 mai au 4 juillet s'engagent à :
- suivre le travail à distance par le biais d'EDUCARTABLE et du mail selon les préconisations de l'enseignant de la classe.
  - retourner régulièrement le travail de l'enfant (au moins 2 fois par semaine).

### **1-LES MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES :**

✓ Les parents sont informés clairement des **conditions d'ouverture de l'établissement et des conditions d'admission de leur enfant au sein de l'école à compter du 12 mai :**

Les écoles privées de l'audomarois se sont concertées et ont décidé de suivre les mêmes modalités d'accueil. Après concertation avec l'équipe enseignante et, étant donné le protocole sanitaire strict, le principe de progressivité recommandé et les modalités d'accueil (maximum 15 élèves par classe), il a été retenu que :

→ Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont effectué leur rentrée à compter du 12 mai à raison de 15 élèves maximum par classe sur les semaines du 12, 18 et 25 mai. L'admission s'est effectuée sur inscription (sondage réceptionné le 4 mai)

**Durant les semaines du 11 et du 18, nous avons évalué les possibilités et les modalités d'accueil des élèves de TPS, PS et MS. Nous considérons, qu'à la date du 19 mai, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir ces jeunes élèves dans de bonnes conditions sur la semaine du 25 mai : gestion des gestes barrières, distanciation sociale, modalités de travail en maternelle, organisation spatiale et matérielle. Nous faisons donc le choix de différer la rentrée des MS à la semaine du 2 juin**

→ **Les élèves de PS (3ans) effectueront leur rentrée à compter du mardi 2 juin uniquement le matin.**

**Nous avons relancé un sondage à compter du 22 mai pour organiser le mois de juin.** L'organisation retenue est la suivante :

→ Nous sommes dans l'obligation de constituer des groupes en fonction de certains jours de la semaine.

**Deux groupes d'élèves seraient ainsi constitués dans certaines classes si le nombre d'enfants est supérieur à 15 par classe du CP au CM2 / 8 élèves par classe de la PS à la MS et 10 en GS.**

***Les enfants sont accueillis sur la base de 2 jours par semaine ou adaptation en fonction du nombre de retours par classe :***

*Nous organisons les groupes en tenant compte des fratries.*

***Ne sont acceptés à l'école que les élèves préalablement inscrits.***

**Les critères de priorité retenus sont :**

*1-les enfants des professionnels de santé (en lutte contre le COVID), police, gendarmerie, personnels des écoles qui seront accueillis chaque jour selon les directives ministérielles.*

*2-les enfants en difficulté scolaire*

*3-les familles monoparentales*

*4-impossibilité de mise en œuvre du télétravail*

## 2. Entrées et sorties de l'école

L'arrivée et la sortie de l'école sont organisées afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des établissements scolaires.

### **Les enfants entrent dans l'école seuls.**

Ils devront respecter une distance d'un mètre entre eux. Aucun élève ne circule seul dans l'école.

Des affichages aux 3 portes d'accès (GRILLE, PORTE PRINCIPALE, PORTE CP/CE1) vous permettent de vous repérer.

**Les entrées et les sorties échelonnées** sont mises en place selon les modalités suivantes :

	<b>CM2</b> Mme Frère	<b>CM1/CM2</b> Mme Havegheer	<b>CM1 A</b> Mmes Potié et Lenne	<b>CM1 B</b> Mme Lebriez	<b>CE2</b> Mme Chassard	<b>CE1/CE2</b> Mme Colombier
<b>ENTREE MATIN</b>	8h15	8h15	8h25	8h25	8h30	8h30
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>SORTIE MATIN</b>	11h35	11h35	11h40	11h40	11h45	11h45
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>ENTREE APRES MIDI</b>	13h15	13h15	13h20	13h20	13h25	13h25
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>SORTIE SOIR</b>	16h20	16h25	16h25	16h20	16h30	16h30
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE

	<b>CE1</b> M Prouvost	<b>CP/CE1</b> Mmes Pelletier et Boucher	<b>CP</b> Mme Cordonnier	<b>MS/GS A</b> Mme Ducrocq	<b>MS/GS B</b> Mme Chabrier	<b>PS</b> Mmes Fossette et Drieux
<b>ENTREE MATIN</b>	8h20	8h25	8h30	8h35	8h45	8h15
<b>LIEU</b>	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
<b>SORTIE MATIN</b>	11h35	11h40	11h45	11h45	11h40	11h30
<b>LIEU</b>	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
<b>ENTREE APRES MIDI</b>	13h20	13h20	13h25	13h30	13h35	
<b>LIEU</b>	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	
<b>SORTIE SOIR</b>	16h25	16h25	16h30	16h20	16h25	
<b>LIEU</b>	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE	

## L'ARRIVEE :

-Les élèves de CE1/CE2, CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 entrent par la GRILLE en respectant les distances.

-Les élèves de maternelle, CP, CP/CE1 et CE1 entrent par la PORTE PRINCIPALE

A 13h15, les enseignants remontent leurs élèves de la cantine:

Les CM1/CM2, CM2, CP et CP/CE1 remontent par l'intérieur.

Les MS/GS, CE1, CE1/CE2, CE2 et CM1 remontent par l'escalier extérieur.

Les aides maternelles des MS/GS sont dans la classe à 13h15. Elles accueillent les élèves qui arrivent de manière échelonnée depuis la porte principale.

Attention aux croisements avec les élèves entrant par la GRILLE

↳ Pour les entrées des maternelles, les parents sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.

**-Toute personne entrant dans l'établissement devra porter un masque et respecter les gestes barrières.**

## LES SORTIES

-Les élèves de CP, CP/CE1 et CE1 sortent par leur porte habituelle, PORTE CP/CE1.

-Les élèves de CE1/CE2, CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 sortent par la GRILLE. Pour les enfants porteurs de carte de sortie, il est demandé de ne pas se regrouper sur le trottoir en attendant leurs parents.

-Les élèves de MS/GS sont repris par leurs parents dans les 2 salles de sortie habituelles, PORTE PRINCIPALE.

↳ Pour les sorties des maternelles, les parents sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.

## 3. MESURES D'HYGIENE :

✓ **Les enseignants, le directeur, le personnel de service seront formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque** pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le lundi 4 mai pour le personnel de service et le lundi 11 mai pour le personnel enseignant.

Cette formation est adaptée à l'âge des enfants dont ils ont la responsabilité. Il s'agira de vidéos et d'affichettes.

↳ Une **charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène** (distanciation sociale, port du masque, lavage de mains) est transmise à chaque personnel. Cf ANNEXE 1

↳ Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène adaptée en fonction des âges est placée dans chaque classe et lieu de passage de l'école. Cf ANNEXES 2 (Enfants) et 3 (Personnes)

✓ Les jours précédant la rentrée, les parents auront à expliquer à leurs enfants les gestes barrières et le fait que le personnel portera un masque ou une visière.

✓ Le jour de la rentrée les enfants bénéficieront d'une **information pratique** sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

Cette éducation sera **adaptée à l'âge des enfants** (jeux, vidéos).

## LAVAGE DES MAINS :

Les élèves se laveront les mains en classe à leur arrivée (matin et 13h15), à leur retour de récréation (matin, midi et après midi), le midi après la prise de repas.

## 4. AMENAGEMENT ET ENTRETIEN :

L'établissement scolaire est aménagé de façon à ce que les conditions sanitaires soient réunies :

☞ Chaque élève et chaque membre du personnel de l'école sont en mesure de **procéder à un lavage des mains** (eau, savon liquide, papier à usage unique) à l'arrivée en classe avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques.

☞ Des distributeurs de savons bactéricide et des essuie mains à usage unique sont installés dans l'ensemble des sanitaires.

☞ **Chaque salle de l'école (classes et salles annexes) dispose d'un lavabo avec matériel sanitaire** du type savon, essuies mains à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelle à pédale, solution hydroalcoolique pour les adultes.

☞ **Un nettoyage de l'établissement** (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, poignée de fenêtre, mains courantes d'escalier, interrupteurs) est réalisé **2 fois par jour avec les produits adéquates à 12h et 16h30**

☞ **Un nettoyage des blocs sanitaires est effectué à 11h, 12h, 13h, 15h et 16h30** en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, robinetterie, lunette des toilettes, bouton de chasse d'eau)

☞ **Un nettoyage et une désinfection** sont effectués **le soir à la sortie des élèves** : désinfection des surfaces tables, chaises, outils et matériel pédagogiques (jeux, clavier ordinateur, stylo TBI), poubelles de chaque salle. Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner).

## 5. INSTALLATION DES ELEVES EN CLASSE

✓ L'enfant, à son entrée en classe, va se laver les mains au lavabo de la classe, regagne sa place et range ses affaires. **Il ne peut quitter sa place sauf sur demande de l'enseignant et dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.**

Les élèves entrent en classe 1 par 1. De même pour les sorties de classe.

✓ La règle de distanciation sociale (**1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables**) permettra d'éviter les contacts directs. Il convient donc d'espacer les élèves une place sur deux.

✓ Chaque élève aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra pas changer de place dans la journée.

Le matériel doit être individualisé (étiquettes). Il ne doit pas être partagé et l'élève n'a pas accès à du matériel collectif.

## 6. LES MISES EN RANG ET DEPLACEMENTS

La règle de distanciation sera respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire ....).

✓ **Les portes des classes et des accès aux couloirs resteront ouvertes** afin de faciliter les flux.

Il est demandé aux enfants et adultes de ne pas toucher les portes et les poignées.

✓ Lors des **déplacements dans les couloirs**, les élèves devront **se ranger l'un derrière l'autre en tenant la distance de 1 mètre (soit 2 grands pas ou distance d'un bras tendu sans toucher l'enfant de devant)**.

Cette règle s'applique pour la mise en rang.

✓ Pour **se rendre et revenir de récréation** les classes **sortent par l'escalier extérieur et rentrent par l'escalier intérieur** afin que les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe. **Sauf pour 13h15.**

## LA CANTINE

Le Conseil scientifique préconise que les enfants mangent dans la salle de classe à leur table.

↳ La société de restauration YANNI CUISINE propose des **repas individuels** froids (couverts jetables, salade ou sandwich, dessert, bouteille d'eau) sur réservation des parents au plus tard la veille avant 10h. Il n'y aura qu'une seule proposition de menu par jour. Les enfants ont la possibilité d'apporter leur repas pique-nique froid maison placé dans une glacière personnelle. Les repas seront **pris soit dans la classe soit en extérieur si le temps le permet** (en respectant les règles de distanciation sociale). La prise de repas à la maison est à privilégier.

## LA RECREATION

Les temps de récréation seront adaptés à cette stratégie de non brassage des élèves.

✓ En quittant sa salle, l'enseignant veille à aérer la salle en permettant la circulation de l'air la plus large possible.

✓ 5 espaces sont définis et balisés :

La cour du bas est divisée en 2 :

ZONE 1 vers les toilettes et ZONE 2 vers les petits escaliers.

La cour près des garages : ZONE 3

L'espace jardin ou devant la salle de sport : ZONE 4

La cour du haut : ZONE 5

✓ La durée de la récréation est de **15 minutes**

Un échelonnement des temps de récréation est réalisé selon les modalités suivantes :

	<b>CE1 M Prouvost</b>	<b>CP/CE1 Mmes Pelletier et Boucher</b>	<b>CP Mme Cordonnier</b>	<b>MS/GS A Mme Ducrocq</b>	<b>MS/GS B Mme Chabrier</b>	<b>PS Mmes Fossette et Drieux</b>
<b>MATIN</b>	10h	10h	10h	9h45	9h45	9h45
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
<b>MIDI</b>	12h15	12h15	12h15	12h15	12h15	
<b>LIEU</b>	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 1	ZONE 1	ZONE 1	
<b>APRES MIDI</b>	14h45	14h45	14h45	15h30	15h30	
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 3	ZONE 3	

	<b>CM2</b> Mme Frère	<b>CM1/CM2</b> Mme Havegheer	<b>CM1 A</b> Mmes Potié et Lenne	<b>CM1 B</b> Mme Lebriez	<b>CE2</b> Mme Chassard	<b>CE1/CE2</b> Mme Colombier
<b>MATIN</b>	10h30	10h30	10h30	10h15	10h15	10h15
<b>LIEU</b>	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1
<b>MIDI</b>	12h15	12h15	12h15	12h15	12h15	12h15
<b>LIEU</b>		ZONE 3	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 2
<b>APRES MIDI</b>	15h15	15h15	15h15	15h	15h	15h
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1

#### **ETUDE/GARDERIE DU SOIR 16h30-16h50**

TPS/PS/MS/GS : ZONE 1

CP/CE1 : ZONE 2

CE2/CM1/CM2 : ZONE 3

✓ La classe se rend en premier lieu au bloc sanitaire extérieur : toilettes puis lavage des mains. Le groupe est ensuite conduit dans sa zone sous la surveillance d'un personnel désigné.

✓ Un planning de surveillance est à établir y compris pour le midi.

✓ Les jeux en récréation :

Il convient de veiller à faire respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de ballons, de contact.

Il sera essentiel de définir avec les enfants les jeux possibles. Les enfants peuvent ramener de chez eux des cordes à sauter, ...

#### **GARDERIE/ETUDE :**

***La garderie du matin dès 7h30, la garderie du soir 16h45-17h30, l'étude du soir 16h45-17h50 ne sont à envisager qu'en cas de stricte nécessité.***

***L'horaire de fermeture de l'école est 18h, le personnel devant nettoyer et désinfecter l'ensemble du bâtiment.***

#### **7. LE RÔLE DES PARENTS**

✓ Les parents devront veiller à l'apparition de symptômes chez leur enfant. Ils sont invités à lui prendre la température avant le départ pour l'école. La température doit être inférieure à 37°8.

☞ En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.

✓ Les enfants auront un paquet de mouchoirs à usage unique.

✓ Il est demandé d'éviter tout attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

#### **8. LE PORT DU MASQUE**

✓ **Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale antiprojection seront portés par les personnels de l'école.** L'école met à disposition des enseignants et du personnel des **visières** leur permettant d'avoir une alternative pour certaines phases de communication ou d'apprentissage avec leurs élèves.

✓ Les parents devront porter un masque à leur entrée dans l'établissement

✓ Pour les élèves en école de maternelle le port de masque est impossible. Pour les élèves en école élémentaire, il n'est pas recommandé ; cependant, ils peuvent en être équipés s'ils le portent de façon satisfaisante (ne pas l'enlever et le remettre sans cesse).

### 9. Gestion d'un cas suspect dans un établissement scolaire/ Avis du conseil scientifique

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire conduira à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant ou l'infirmière scolaire.

Le Conseil scientifique ne préconise pas de prise systématique de la température des élèves considérant que cela n'élimine pas l'infection ce d'autant que la prise de température à un grand nombre d'enfants est difficile à réaliser sans rompre les règles de distanciation sociale.

En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

Les mêmes principes que ceux énoncés dans l'avis 6 du Conseil scientifique du 20 avril 2020 s'appliquent pour les enfants scolarisés. Toutefois, s'agissant d'enfants le Conseil scientifique se doit de souligner deux particularités :

- L'éviction scolaire de l'enfant et l'isolement à domicile jusqu'au rendu des résultats.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts décrit dans l'avis 6 et ensuite mis en place. Les adultes des établissements scolaires se conforment au cadre général de l'avis 6 : identification et isolement des cas et des contacts : stratégie « Test et isolement ». Les élèves de l'enseignant sont considérés comme des cas contacts si l'enseignant est testé positif.

### 10. Grands principes en cas de détection d'un cas avéré dans un établissement scolaire/ Avis du conseil scientifique

**Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :**

⇒ Diagnostic le plus précoce possible de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire. Ce dépistage se fera au sein de l'établissement scolaire en impliquant une équipe mobile dédiée la plus proche avec au moins un professionnel habilité et formé au prélèvement chez les enfants les plus jeunes et un psychologue pour la prise en charge des enfants, de leur famille et des enseignants.

⇒ Fermeture de la classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire avec éviction des élèves concernés pendant 14 jours.

⇒ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement décrit dans l'avis 6 du Conseil scientifique du 20 avril 2020 est ensuite mis en place.

**Etabli le 4/05/2020**

**Vincent DELECAUT, chef d'établissement**